

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 12 février 2015

INFORMATION MEDIAS

Participation de la Polynésie française à un exercice tsunami organisé dans l'ensemble du Pacifique

La Polynésie française a participé le mercredi 4 février au cinquième exercice tsunami PACifique WAVE 2015 organisé par la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO's (COI/UNESCO). La COI/UNESCO est composée d'une trentaine d'Etats de la région du Pacifique, dont la France et ses collectivités d'Outre-mer du Pacifique.

Le but de cet exercice était de simuler un tsunami destructeur à l'échelle du Pacifique pour amener tous les centres d'alerte nationaux et locaux à tester les nouveaux équipements et formats de messages délivrés par le PTWC (Pacific Tsunami Warning Center) qui est le centre d'alerte international situé à Hawaï. Celui-ci est chargé de diffuser les messages d'information à l'ensemble des pays du Pacifique.

Le Haut-commissaire étant l'autorité de la gestion des alertes tsunamis auprès de la population en Polynésie française, cet exercice a mobilisé la Direction de la Défense et de la Protection Civile (DDPC) du Haut-commissariat et le Laboratoire de Géophysique (LDG) qui est le centre national de détection et d'alerte aux tsunamis pour la Polynésie.



Parmi les 6 scénarios proposés aux différents centres d'alerte nationaux des pays du Pacifique, le LDG et la DDPC ont opté pour le scénario fictif d'un séisme de magnitude 9.0 localisé aux Tonga. Ce scénario est particulièrement contraignant au niveau des délais d'alerte puisque le temps de trajet minimum du tsunami entre sa source aux Tonga et les premières côtes

Contact Presse

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

polynésiennes dans les Australes est de seulement 2H30 et près de 3H00 pour Tahiti par exemple. Ainsi, le délai de prise de décision du Haut-commissaire pour l'alerte aux populations est inférieur à une heure. Le LDG a calculé les temps d'arrivées théoriques du tsunami et a donné une estimation préliminaire des hauteurs maximales des vagues.

Cet exercice a permis de tester les communications et échanges en situation d'alerte entre la DDPC et le LDG, mais également de comparer les nouveaux formats de messages de PTWC qui donnent désormais une estimation des hauteurs de vagues, aux prévisions réalisées par le LDG pour les côtes polynésiennes.

Ce scénario prévoit que soient menées les actions suivantes par le Haut-commissariat :

- Déclenchement du dispositif ORSEC Tsunami ;
- Information des maires du déclenchement du dispositif ORSEC Tsunami et demande d'activation de leurs PCS (plan communaux de sauvegarde) ;
- Activation du PC Crise du Haut-commissariat ;
- Information de la population par la voie des médias pour relayer l'alerte en appui des communes avec rappel des conduites à tenir ainsi que de l'estimation des hauteurs d'eaux attendues ;
- Déclenchement des sirènes d'alerte tsunami une à deux heures avant l'arrivée du tsunami et selon l'ordre des heures d'arrivée des vagues sur les côtes polynésiennes calculées par le LDG ;
- Maintien d'un contact permanent avec les communes pour faire régulièrement des points de situation des évacuations ;
- Information des habitants des communes via les maires et des medias sur l'actualisation des hauteurs d'eaux attendues ;
- Après le passage du tsunami et avant la levée des mesures d'évacuation, les services de secours interviendront pour secourir les victimes.

Rappel des consignes à respecter en cas d'alerte au tsunami :

- Écoutez la radio et respectez les consignes données.
- Lorsque l'ordre d'évacuation est donné (sirène sonnante trois fois 1 minute ou ordre donné à la radio) : évacuez dans le calme et à pied vers une zone refuge en hauteur.
- Emmenez le minimum de médicaments, nourriture, eau, papiers importants et un poste de radio.
- Écoutez la radio jusqu'à la fin de l'alerte, plusieurs heures après (sonnerie continue de la sirène pendant 30s.).

- **Ne pas utiliser votre véhicule.**
- **Ne pas récupérer vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'établissement scolaire.**
- **Ne pas rester près du rivage et des cours d'eau.**

Contact Presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'altitude d'évacuation

L'altitude d'évacuation

Le Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française a défini les zones d'évacuation pour les zones littorales de la Polynésie Française. Ces zones d'évacuation sont définies par une altitude minimale ou maximale relative à la cote locale dans des conditions d'un coefficient de marée.

- Altitude de 20 m pour les Bora-Bora
- Altitude de 30 m ou d'altitude de 20 m de la mer pour la Côte Est de Tahiti pour Faaa
- Altitude de 30 m ou d'altitude de 20 m de la mer pour les Bains de Opunohu et de Cook à Moorea
- Altitude de 20 m ou d'altitude de 20 m de la mer pour la Côte Est de Tahiti
- Altitude de 20 m ou d'altitude de 20 m de la mer pour les Bains de Opunohu et de Cook à Moorea
- Altitude de 20 m ou d'altitude de 20 m de la mer pour la Côte Est de Tahiti
- Altitude de 20 m ou d'altitude de 20 m de la mer pour les Bains de Opunohu et de Cook à Moorea

L'altitude d'évacuation pour les Tsunamis n'est pas définie, elle est à définir par le maire de la commune concernée. Elle est à définir en fonction de la hauteur de la mer et de la hauteur de la cote locale dans des conditions d'un coefficient de marée.

Pour les zones littorales de la Polynésie Française, les zones d'évacuation sont définies par une altitude minimale ou maximale relative à la cote locale dans des conditions d'un coefficient de marée.

Diffusion de l'alerte

Diffusion de l'alerte

Un dispositif de surveillance d'alerte à Tahiti

Le Laboratoire de Géophysique (LGD) effectue une surveillance permanente de l'activité sismique en Polynésie Française. Il est situé à Tahiti et est relié aux stations sismiques de la Polynésie Française. Le Laboratoire de Géophysique (LGD) effectue une surveillance permanente de l'activité sismique en Polynésie Française. Il est situé à Tahiti et est relié aux stations sismiques de la Polynésie Française.

Un dispositif de surveillance d'alerte à Tahiti

Le Laboratoire de Géophysique (LGD) effectue une surveillance permanente de l'activité sismique en Polynésie Française. Il est situé à Tahiti et est relié aux stations sismiques de la Polynésie Française.

Un dispositif de surveillance d'alerte à Tahiti

Le Laboratoire de Géophysique (LGD) effectue une surveillance permanente de l'activité sismique en Polynésie Française. Il est situé à Tahiti et est relié aux stations sismiques de la Polynésie Française.

ALERTE AU TSUNAMI

A ara i te miti fa'a'i «TSUNAMI»

Les gestes qui sauvent
Te mau tapa'o la'ora

NUMEROS UTILES (N° Vert) : 444 210
SAMU (N° Vert) : 15
Sapeurs-pompiers (N° Vert) : 18
Police - Gendarmerie (N° Vert) : 17

Regardez et écoutez
Polynésie Première
Radio en FM
et en MW sur 738kHz

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

COPIE DÉPOSÉE EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET DES RISQUES INDUSTRIELS, DES RISQUES D'INCENDIE ET DES RISQUES D'EXPLOSION

Voire mairie Te outou mau fite oia

Qu'est-ce qu'un tsunami ?

E aha te miti fa'a'i « tsunami » ?

Un tsunami est une série de vagues très longues généralement provoquée par un séisme.

Ces vagues se déplacent à une très grande vitesse (plusieurs centaines de km/h) et peuvent être très destructrices.

Les tsunamis se déplacent à une très grande vitesse (plusieurs centaines de km/h) et peuvent être très destructrices.

En attendant les vagues, elles ralentissent et grandissent énormément. Elles peuvent provoquer des dégâts importants.

Les signes annonciateurs : Les signes annonciateurs sont le retrait de la mer, le grondement ou son inhabituel, le geyser, le bruit de la mer, le grondement ou son inhabituel, le geyser, le bruit de la mer, le grondement ou son inhabituel.

Un retrait de la mer et un bruit de la mer sont des signes annonciateurs qui peuvent annoncer un tsunami.

Un grondement ou son inhabituel, le geyser, le bruit de la mer, le grondement ou son inhabituel.

Un bruit de la mer et un grondement ou son inhabituel, le geyser, le bruit de la mer, le grondement ou son inhabituel.

Que faire ?

En prévention

Reconnaissez-vous dans votre mairie ?

Reconnaissez-vous l'état des conditions de mise en sécurité de vos enfants ?

L'ordre d'évacuation est donné

Si vous avez pas le temps de préparer votre évacuation, éloignez-vous du rivage et prenez de la hauteur (étages des bâtiments solides ou relief sans approcher des cours d'eau)

L'ordre d'évacuation est donné

Interdiction

Fin d'alerte

30 secondes

Attendez avant de vous déplacer en voiture

Signalez votre mairie : victimes, dégâts, blessés...

Ne approchez pas des filets de pêcheurs

Brochure Alerte Tsunami

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr